

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de La Fare-les-Oliviers - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018/2020 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de La Fare-les-Oliviers pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020, conformément à l'annexe 1.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL DOUMER**

Face à l'augmentation du nombre d'élèves (de 729 en 2008 à 968 en 2016), la commune a engagé, d'une part, la reconstruction de l'école Saint-Exupéry où quatre nouvelles classes ont été ouvertes en y intégrant un centre de loisirs, et d'autre part, la programmation de travaux au groupe scolaire Paul Doumer.

En effet, cette école élémentaire vétuste accueille quatre classes supplémentaires qui sont situées dans les salles de bibliothèque et d'arts plastiques, faute de place. La restauration scolaire est complètement saturée car la cuisine satellite est sous dimensionnée et les salles de restauration trop exigües.

Le phasage nécessaire pour la construction, en site occupé, est évalué, outre les dix mois d'études, à trente-cinq mois pour les travaux réalisés en quatre phases :

1. La démolition et la reconstruction des locaux de la restauration ainsi que l'acquisition et l'installation des modulaires pour y accueillir 8 classes élémentaires pour l'école provisoire.
2. La démolition et la reconstruction de l'école maternelle, la construction du bloc de 4 classes situé entre la maternelle et l'élémentaire qui permettra de jongler avec les ouvertures de classe à venir.
3. La restructuration et la mise aux normes du bâtiment ancien de l'élémentaire.
4. La restructuration et la mise aux normes du bâtiment récent de l'élémentaire, la reprise du parvis.

Le montant global de cette opération, prévue de 2018 à 2020, s'élève à 7 853 573 € HT, dont 4 567 616 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un montant de 413 157 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 3 926 787 € dont, 2 283 808 € pour la tranche 2019.

## RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE

La cuisine centrale, construite en 2004 pour une capacité de 700 repas par jour, prépare quotidiennement les repas pour les quatre restaurants scolaires, la crèche, le foyer du 3ème âge et le portage des repas à domicile pour les personnes dépendantes. Elle est dotée dans sa partie nord d'une lingerie.

Aujourd'hui, le nombre total de repas par jour dépasse la capacité maximale de 1 000 repas. Consciente de cet impact, la commune avait anticipé le nécessaire agrandissement de la cuisine en prévoyant la réalisation d'une lingerie dans la construction du nouveau groupe scolaire Saint-Exupéry, ce qui a permis de créer une surface disponible dans le bâtiment de la cuisine centrale pour son agrandissement.

Le projet prévoit l'extension du bâtiment de la cuisine centrale afin :

- de créer un sas de décongélation, une salle de déboitage et un quai de réception des conteneurs ;
- de restructurer l'entrée principale en y intégrant une réserve sèche supplémentaire, une salle à manger et un local pour les poubelles.

L'intérieur sera réorganisé avec notamment le déplacement des vestiaires et des lieux de stockage. Une partie du matériel doit être réadapté à la quantité de repas préparés et deux nouvelles chambres froides seront installées. Ces aménagements permettront la fabrication de 1 500 repas par jour.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 623 954 € HT, dont 538 000 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un montant de 98 744 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 311 977 €, dont 269 000 € pour la tranche 2019.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 552 808 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable totale de 5 105 616 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 240 du 14 décembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL